



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2014

N° 2



Informations et rapport annuel 2013

- prévoyance professionnelle
- sécurité maximale
- conditions équitables
- offres adaptées à la branche
- facilité d'utilisation
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

www.musikundbildung.ch

La Caisse de pension Musique et Formation est sur la bonne voie

L'exercice 2013 de la Caisse de Pension Musique et Formation a été réjouissant sur tous les plans. Le nombre d'assurés a connu une hausse de plus de 6% et a dépassé pour la première fois la barre des 9000 rapports de prévoyance en atteignant un total de 9312. Ainsi qu'il a déjà été mentionné dans le premier numéro 2014 d'Info Prévoyance, le rendement (de 7,09%) de la part de capital (environ 29%) placé en propre par la CP Musique et Formation a également pu se maintenir à un bon niveau en 2013. À la fin 2013, le taux de couverture se situe pratiquement au même niveau que l'année précédente en affichant une valeur confortable de 105,06%. Les réserves de fluctuations de valeur ont ainsi déjà pu être constituées.

Maîtrise des coûts

Malgré la hausse des coûts de la surveillance des assurances, les frais d'administration de la CP Musique et Formation ont diminué au cours de l'exercice 2013. S'élevant à 153,76 CHF par personne assurée et bénéficiaire de rente, ils évoluent à un niveau très bas en comparaison sectorielle. D'autres caisses de pension comparables affichent des frais d'administration allant de plus de 200,00 CHF à presque 600,00 CHF par personne assurée. Conformément aux directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), les frais de gestion de la fortune des placements collectifs doivent, depuis 2013, être déclarés comme tels et non plus être directement imputés au rendement des placements. Dans ce contexte, les frais de gestion de la fortune désormais portés au compte d'exploitation de la CP Musique et Formation s'élèvent à 61,54 CHF, contre 17,59 CHF l'année précédente. Si ce nouvel établissement des comptes rend difficile une comparaison directe des montants, il reste indiscutable que l'ensemble des frais d'administration, c'est-à-dire les coûts administratifs et les frais de gestion de la fortune, se situe à un bas niveau exemplaire.

Adaptation de la stratégie et modifications consécutives du règlement

A la demande du comité exécutif, le Conseil de fondation de la CP Musique et Formation a procédé aux changements suivants dans la stratégie, lesquels ont entraîné certaines modifications dans le règlement.

- **Modification du taux de conversion réglementaire**

Les parts obligatoire et surobligatoire du capital de vieillesse sont désormais reconverties séparément. La valeur utilisée pour la part surobligatoire dépend du taux de conversion appliqué actuellement par AXA à ce domaine. A partir de 2015 et d'ici à 2018, elle passera donc des 6,8% actuels à 6,0%. La part obligatoire conserve, jusqu'à une éventuelle décision de réduction de la Confédération, le taux légal de 6,8%. Cette modification permet de tenir compte, au moins dans le domaine surobligatoire, de l'évolution démographique et donc de celle, consécutive, des rentes.

- **Réduction de la prime de risque avec avantages pour les assurés**

L'allongement du délai d'attente, à 12 mois au lieu de 3, pour la libération du paiement des contributions permet une économie d'environ 910 000,00 CHF sur les primes de risque, ce qui entraîne une réduction de la prime de risque, qui passe de 3% à 2,3%, pour tous les plans d'assurance. Le Conseil de fondation a adopté la modification correspondante du règlement sachant que 95% des enseignants obtiennent la poursuite du versement de 80% de leur salaire minimum et qu'une libération du paiement des contributions ne leur est pas nécessaire. Le montant total des contributions est cependant maintenu, et les éco-

nomies réalisées sur les primes de risque sont utilisées pour l'augmentation des contributions d'épargne. Cette solution est avantageuse pour les assurés, car elle augmente leurs avoirs de vieillesse ainsi que leur potentiel de rachat et leur permet de compenser la diminution du taux de conversion du domaine surobligatoire.

- **Compensation entre rentes de conjoint et rentes d'orphelins**

Dans le cadre des modifications du règlement, le Conseil de fondation a décidé de réduire la rente de conjoint en la faisant passer de 30 à 24% du salaire assuré et, en contrepartie, d'augmenter la rente d'orphelin en la faisant passer de 10 à 12%. Cette compensation tient ainsi compte du changement dans les habitudes de vie dû à la part grandissante de femmes professionnellement actives tout en accordant encore plus d'attention au bien de l'enfant.

La Caisse de pension Musique et Formation est bien armée pour l'avenir. Une politique de placement responsable et une planification stratégique réfléchie ont des répercussions positives durables. L'exercice 2014 s'annonce encourageant. On peut s'attendre à ce que l'évolution favorable se poursuive.

Le Conseil de fondation de la CP Musique et Formation

Bilan et compte d'exploitation 2013 (forme abrégée)

BILAN AU	31. DEC. 2013 EN CHF	31. DEC. 2012 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENT	148'422'904	128'596'768
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	116'823	22'941
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	369'096'173	353'211'936
TOTAL DES ACTIFS	517'635'901	481'831'645
PASSIFS		
D DETTES	1'816'483	2'173'007
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	3'628'103	115'809
F RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	17'000	273'000
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	487'484'027	456'099'357
PASSIFS LIÉS	492'945'613	458'661'173
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	15'549'000	13'186'000
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	9'984'473	0
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	-843'185	9'984'473
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	9'141'288	9'984'473
TOTAL DES PASSIFS	517'635'901	481'831'645

Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

	2013 EN CHF	2012 EN CHF
K COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	37'097'445	35'684'150
L PRESTATIONS D'ENTRÉE	5'349'681	16'870'945
K-L APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	42'447'126	52'555'094
M PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-9'824'783	-8'983'440
N PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
O PRESTATIONS DE SORTIE	-9'341'084	-9'313'413
M-O DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-19'165'867	-18'296'853
P/Q DISSOLUTION / CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-15'500'433	-7'097'087
R PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	36'576'710	30'826'115
S CHARGES D'ASSURANCE	-49'295'644	-56'393'284
K-S RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-4'938'108	1'593'986
T RÉSULTAT DES PLACEMENTS	7'652'510	7'922'650
T FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-620'315	-167'310
T RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	7'032'195	7'755'340
U DISSOLUTION / CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	256'000	0
V AUTRES PRODUITS	0	0
W AUTRES FRAIS	0	0
X FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-710'166	-716'093
X FRAIS DE MARKETING	-120'105	-142'149
K-X EXCÉDANT PRODUITS / CHARGES AVANT RÉG. FLUCTUATION DE VALEURS	1'519'815	8'491'084
Y DISSOLUTION / CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-2'363'000	1'493'389
Z EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	-843'185	9'984'473
DEGRÉ DE COUVERTURE	105.06%	105.08%

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2013 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Rapport sur l'exercice 2013

Généralités

La Caisse de pension Musique et Formation a poursuivi sa croissance en 2013. L'effectif des personnes assurées est à la fin 2013 de 9'360 personnes. L'assurance de tous les salariés à temps partiel reste une priorité de la Caisse de pension Musique et Formation.

Placements partiellement autogérés

Outre l'avoir garanti placé chez AXA Winterthur, qui s'élevait à 369 millions de francs au 31 décembre 2013, la part de placements autogérés de 118 millions se répartissait comme suit au 31 décembre 2013:

Catégorie de placement

	MONTANT (EN CHF MIO.)	EN %
LIQUIDITÉS	5'457'161	4.61%
OBLIGATIONS EN CHF	9'375'161	7.92%
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	11'867'803	10.02%
ACTIONS SUISSES	18'868'392	15.94%
ACTIONS ÉTRANGÈRES	23'663'275	19.99%
IMMOBILIER SUISSE	26'485'099	22.37%
HEDGE FUNDS	7'990'119	6.75%
PRIVATE EQUITY	1'686'726	1.42%
MATIÈRES PREMIÈRES	4'008'855	3.39%
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2'912'340	2.46%
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	3'189'268	2.69%
OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION	2'895'925	2.45%
TOTAL	118'400'125	100.00%

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

Comptes annuels

Les comptes annuels 2013 font apparaître un excédent de charges de -0'843 millions de francs (contre un excédent de produits de 9'984 millions de francs l'année précédente). Les fonds libres au 31 décembre 2013 ont donc diminué pour s'établir à 9'141 millions de francs. Soulignons que la CP Musique et Formation a constitué entièrement toutes les réserves de fluctuation de valeurs de 15'549 millions de francs et toutes les autres réserves nécessaires. Le taux de couverture était de 105% au 31 décembre 2013.

De même, au cours de l'exercice considéré, les contributions de risque ont pu être maintenues à un niveau avantageux, et les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à un taux supérieur de 0,75% au taux d'intérêt minimal LPP.

Les frais administratifs seront désormais présentés par personne et par bénéficiaire de rente, car la gestion des rentes de vieillesse et d'invalidité génère également des coûts. Pour la période de transition, les frais sont présentés comme auparavant par assuré.

Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

ETAT FIN...	2010	2011	2012	2013
NOMBRE D'ASSURÉS	8521	8769	8851	9360
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	562	609	663	720
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	30.7	31.7	33.6	34.2
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE CHF	167	167	177	166
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	155	154	163	154
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	17	20	18	62
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	386	415	456	487
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEURS MIO CHF	14.5	14.7	13.2	15.5
FONDS PROPRES MIO CHF	2.1	0	10.0	9.1
TAUX DE COUVERTURE EN %	104.3	103.5	105.1	105.1

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Marktgasse 5, 4051 Basel
T +41 61 906 99 00
www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante
christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales
angela.corbella@musikundbildung.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Brupbacher, Président
Bettina Michaelis
Andreas Weidmann

Représentants des salariés

Stefan Erl
Roland Huber
Hans Peter Schenk, Vice-président

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Credit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application
T +41 61 260 20 70
info@musikschule.ch

